

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : melissa-gauthier-csrsaguenay-qc-ca

<https://www.cadre21.org/membres/7ab4078b880e18f2f66c0d90>

Date d'obtention : 2025-10-06 14:08:21

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que la trousse nous est très utile. Qu'on doit suivre les étapes que même si ça se passe en dehors de mon cadre scolaire j'ai quand même des interventions à faire.

C'est une trousse très bien élaborée afin de bien répondre aux jeunes dans le cadre de ce qu'on peut faire.

Ce la réduit également le délai dans le traitement des dossiers de sextage dénoncé à l'école.

La différence entre un acte malveillant (traiter par la méthode traditionnelle, c'est à dire une enquête criminelle complété par la police) et un acte impulsif (rencontrer par les policiers pour sensibiliser)

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

J'arrive du primaire, je trouve donc très pertinent d'avoir une formation à ce sujet puisque c'est un phénomène grandissant avec nos jeunes et les réseaux sociaux.

Je vais sûrement faire plus de prévention auprès de ma clientèle. Les jeunes ne savent pas que ça peut les amener à des conséquences judiciaires, il faut donc leur enseigner et les responsabiliser face aux contenus qu'ils partagent.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Toujours accueillir les victimes, filles ou garçons, avec bienveillance et ouverture. Je pense que de prendre soin, rapidement, de ses victimes limite les dégâts que ça peut avoir à long terme.